

TABLE ALPHABÉTIQUE DES ORATEURS ET AUTEURS

B

Brunet, député, doyen d'âge des deux assemblées.

Ann. — Séance solennelle des Chambres réunies, le 19 septembre 1944. Discours (lu par M. Vinck, vice-président du Sénat) : Déclare que l'âme de la Belgique est restée pure et fière malgré tout ce qui a été tenté par l'occupant pour subjuguier le peuple; s'associe à l'hommage rendu par les présidents à nos prisonniers, salue l'héroïsme des soldats de l'armée clandestine et tous ceux qui sont morts sous l'occupation ou sur les champs de bataille; affirme que justice devra être faite, avec discernement mais sans aucune pitié; rend hommage à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, à la Russie, à la France; affirme que la victoire ne peut nous être ravie et que les Allemands ne souilleront plus notre territoire; invite le parlement à tenir compte des réalités et de la situation géographique du pays et de ne pas se laisser égarer par le mythe de la neutralité; exprime sa joie de voir la patrie libre, parle de la restauration du pays et des amplies réformes à accomplir dans tous les domaines : relèvement de la personnalité morale des travailleurs, assurances sociales, etc.; affirme que le parlement donnera au gouvernement le concours le plus large; invite l'assemblée à envisager l'avenir avec une confiance absolue malgré les tristesses de l'heure présente et souhaite que l'union se réalise absolue au dessus des querelles momentanées, p. 29, 30. — Traduction, p. 30.

G

Gillon, président du Sénat.

Ann. — Séance solennelle des Chambres réunies, le 19 septembre 1944. Discours : Evoque la dernière réunion du parlement du 10 mai 1940; exprime la reconnaissance de l'assemblée aux alliés et tout d'abord à la Grande-Bretagne, toujours à nos côtés pour défendre notre indépendance, rend un hommage particulier aux jeunes gens de la R. A. F. qui, en mai 1940, stopperent l'attaque aérienne allemande sur Londres; fait acclamer le Premier Ministre britannique qui a incarné la résistance du monde civilisé aux entreprises de l'hitlérisme; salue les dominions britanniques et spécialement le Canada; puis rend hommage aux Etats-Unis et fait acclamer les noms du général Eisenhower et du maréchal Montgomery; se plaît à rendre un hommage particulier à l'armée rouge et à son chef, le maréchal Staline; salue la France et son chef, le général de Gaulle, et déclare que le maquis a vengé Montoire et la croix de Lorraine supplanté la croix gammée; salue également le Grand-Duché du Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Pologne, dont tous les pays ont reconnu la nécessité et l'indépendance et souhaite que se pays retrouve bientôt en Europe la place qu'il occupait avant l'agression germanique; formule le même vœu pour la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Grèce et la Chine; salue les républiques de l'Amérique latine dont la participation prouve l'union intime de tous les honnêtes gens contre les puissances du mal; fait remarquer que cette union doit se maintenir à tout prix lorsque sonnera l'heure de la victoire définitive et insiste sur le fait que le péril allemand subsistera longtemps encore, car selon moi, dit-il, ce n'était pas Hitler qui a fait l'Allemagne, c'était l'Allemagne qui avait fait Hitler; rend hommage aux mérites de son propre pays, souligne que la nation a été admirable et les actes d'héroïsme innombrables dans toutes les couches de la société, rend un hommage particulier à la population ouvrière et demande aux Chambres d'adopter à leur égard une généreuse politique des salaires; salue les classes dirigeantes de la société et l'esprit de résistance qui s'est manifesté très tôt dans le pays; exprime son admiration pour les parlementaires qui ont payé leur attachement au pays et à ses institutions de leur vie ou de leur liberté; souligne la nécessité de l'union, du respect et de l'estime réciproques entre les Belges et les invite à fixer courageusement et obstinément leurs regards vers l'avenir. Au nom du Sénat, exprime sa reconnaissance envers le gouvernement qui a maintenu à l'étranger le renom de la Belgique et l'a associée à l'effort de guerre de nos alliés avec notre colonie, et fait acclamer le premier ministre, M. Pierlot. Exprime ensuite la reconnaissance de l'assemblée à nos soldats, nos aviateurs, nos marins qui ont accumulé les exploits les plus glorieux; grâce à eux, poursuit-il, et à nos alliés, le territoire sera bientôt libéré, nous reverrons nos déportés, nos prisonniers et, parmi eux, le Chef de l'Etat; déclare qu'il faut maintenir intact notre régime politique avec le Roi

Gillon (suite)

au faite de l'édifice, les Chambres, émanation du pays, le pouvoir judiciaire gardant son indépendance absolue; mais, ajoute-t-il, la démocratie belge doit pouvoir réaliser sans heurts et sans secousses des retouches et des réformes qui s'imposent; demande au parlement d'écouter la voix du pays qui veut que les complices de l'ennemi soient punis avec la plus implacable rigueur dans un minimum de temps, que la justice soit impitoyable et qu'il ne soit jamais question d'amnistie; exprime un deuxième vœu de l'opinion publique, que tous ceux qui ont trouvé moyen d'édifier des fortunes pendant l'occupation soient mis dans l'impossibilité d'en jouir; estime que quand l'atmosphère aura été purifiée dans tous les domaines, le pays pourra panser ses plaies sans avoir rien à redouter; termine son discours en exprimant sa foi dans l'avenir de notre pays, p. 8 à 11. — Traduction, p. 11 à 13.

Réception solennelle du général Eisenhower, commandant suprême des armées alliées. Discours de bienvenue et d'hommage au général Eisenhower, p. 46

P

Pierlot, premier ministre.

Ann. — Déclaration du gouvernement qu'il préside, à son retour de Londres, devant les deux Chambres réunies, le 19 septembre 1944. Discours : Déclare que le gouvernement vient rendre compte aux représentants de la nation de la mission de défendre le territoire contre l'invasisseur, reçue d'eux le 10 mai 1940; fait l'historique de la campagne des 18 jours et montre dans quelles circonstances le Roi fut amené à demander l'armistice, l'armée belge s'étant montrée digne de nos plus belles traditions militaires; expose la position du Roi qui ne voulut pas quitter son peuple et son armée et celle du gouvernement auquel s'imposait la nécessité de continuer la guerre et de garder le contact avec les alliés; comment il décida d'assumer tous les pouvoirs sur le pied de l'article 82 de la Constitution et de rester en territoire français; trace ensuite en bref l'histoire du gouvernement depuis l'armistice franco-allemand jusqu'à son regroupement à Londres, en octobre 1940, et les modifications apportées à la composition du gouvernement depuis cette date; exprime sa profonde gratitude à tous ses collègues pour leur concours et le réconfort de leur amitié et salue ceux qui n'ont pu les rejoindre et ont été emprisonnés, notamment le général Denis et M. P.-E. Janson, mort en captivité. Entrepris ensuite un résumé de la gestion du gouvernement pendant son séjour à Londres; déclare que sa principale raison d'être était la continuation de la guerre aux côtés des alliés; parle des forces belges en Angleterre, de l'aviation, des forces de terre, des marins, de la marine marchande, du front intérieur constitué en Belgique et invite l'assemblée à s'incliner devant la mémoire de tous les braves qui sont tombés au cours de cette longue épreuve. Déclare que le gouvernement a continué à affirmer la souveraineté belge dans le monde; montre dans quelles circonstances il a déclaré la guerre à l'Italie et au Japon; déclare que le gouvernement a adhéré, le 1^{er} janvier 1942, à la déclaration de Washington, qu'il a participé à de nombreuses conférences internationales, qu'il a entretenu d'étroites relations avec les gouvernements du Luxembourg, de la Hollande et de la France particulièrement, et que toutes les conventions conclues seront soumises à la ratification des Chambres; exprime ensuite la gratitude du gouvernement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, à la Pologne, à l'U. R. S. S., à la Chine, qui ont contribué à la libération du territoire belge; parle du Congo qui, dès le début, a travaillé en accord avec les alliés et mis toute sa production et ses richesses à leur disposition, de notre armée coloniale, et exprime le vœu qu'après la guerre le Congo trouve en Belgique tout le personnel dirigeant dont il aura besoin.

Résume ensuite l'activité des différents départements ministériels à Londres : le département des affaires économiques s'occupa de la protection des avoirs belges à l'étranger, prépara une politique économique à pratiquer en Belgique après la libération, créa un bureau d'études techniques industrielles nouvelles; parle ensuite du problème du ravitaillement du pays dès sa libération et des mesures prises à cet égard par le gouvernement : participation à la création

Pierlot (suite)

de l'U. N. R. R. A., apport de la colonie, achats de produits industriels étrangers, signature d'un pool de shipping par neuf pays, etc.; expose l'activité du ministère du travail et de la prévoyance sociale qui a organisé la mise au travail de toute la main-d'œuvre belge en Angleterre pour participer à l'effort de guerre commun, s'occupa des réfugiés, prépara méthodiquement le rapatriement en collaboration avec l'U. N. R. R. A. et rapporte en Belgique une documentation sur la législation sociale en Angleterre et dans d'autres pays; parle du département de l'instruction publique qui assura la continuité des études des jeunes Belges en Grande-Bretagne, octroia des bourses d'études, assura l'équivalence des diplômes, se préoccupa de la restauration de nos établissements scientifiques et engagea des négociations pour la protection de notre patrimoine artistique et la récupération des œuvres d'art et des bibliothèques dont le pays a été spolié par l'ennemi; expose l'activité du département de l'information qui fit connaître aux Belges du pays occupé et au monde les nouvelles d'intérêt belge, contrôla l'Office belge d'information et de documentation et la radiodiffusion nationale belge. Déclare que la commission pour l'étude des problèmes d'après-guerre a fait œuvre de pionnier dans tous les domaines et a rendu les plus grands services au gouvernement; que celui-ci a mis au point la législation applicable à la répression des crimes contre la sûreté de l'Etat et que toute l'œuvre gouvernementale a été réalisée avec des administrations en grande partie improvisées.

Passé ensuite à l'examen du budget qui, dit-il, donne une vue d'ensemble de l'activité gouvernementale en Angleterre; déclare que le gouvernement a substitué au régime de la comptabilité de l'Etat un système adapté aux circonstances et que toutes les dépenses pourront être justifiées devant la Cour des comptes et le parlement; traite des dépenses essentielles en se basant sur le budget de 1943 et déclare que le gouvernement a payé toutes les dépenses résultant de l'équipement des forces belges; affirme que le gouvernement a tout fait pour aider au ravitaillement du pays occupé et a acheminé des vivres par le Portugal avec l'aide d'œuvres d'assistance; déclare que la caisse de l'Etat fut alimentée par des emprunts auprès de la Banque du Congo belge et termine son exposé de l'activité gouvernementale à Londres en traitant de l'encaisse or de la Banque Nationale et en justifiant la création du comité consultatif du gouvernement. Déclare que cette guerre a été pour la Belgique une source d'épreuves indicibles, mais que jamais l'amour de la patrie n'a été aussi grand; que notre patrimoine a été mis en danger par une guerre dont l'enjeu étaient les valeurs spirituelles qu'une victoire allemande aurait asservies; exprime le vœu que bientôt tous les Belges exilés reviennent au pays, les prisonniers, les internés, les déportés, le Roi et les Princes, afin que la communauté belge soit reconstituée; déclare que la restauration nationale sera une entreprise longue et ardue, rend hommage à l'union de tous les Belges sous l'occupation et affirme que cette union doit se maintenir au-dessus des divergences dans le souci de l'intérêt national; exprime sa satisfaction en ce jour où nos institutions peuvent reprendre leur cours normal et déclare qu'il appartient aux Chambres de juger de la manière dont le gouvernement a rempli son mandat depuis le 10 mai 1940, p. 14 à 21. — Traduction, p. 21 à 28.

V

Van Cauwelaert, président de la Chambre.

Ann. — Séance solennelle des Chambres réunies, le 19 septembre 1944. Discours : Salue ce moment solennel où les Chambres législatives manifestent par leur retour au Palais de la Nation que le pays a retrouvé l'usage complet de sa souveraineté nationale; s'incline devant les tombeaux de tous ceux qui sont tombés pour la patrie et déclare que le pays n'oubliera pas la dette qu'il a contractée à leur égard; adresse un hommage tout spécial à tous les membres des Chambres qui furent arrêtés ou martyrisés pour leurs convictions patriotiques sous l'occupant; invite l'assemblée à se

Van Cauwelaert (suite)

lever et à se recueillir en souvenir des morts. Reprend son discours en évoquant les centaines de milliers de Belges encore tenus en servitude par l'ennemi et déclare que les Chambres s'associent à l'angoisse de leurs familles; évoque particulièrement la captivité de S. M. le Roi et regrette que Sa présence ne puisse donner à cette cérémonie l'éclat de celle de 1918; affirme les sentiments d'union et la fidélité aux institutions du pays qui animent les Chambres et souhaite le prompt retour du Roi au pays. Déclare que la Belgique de la deuxième guerre mondiale est restée digne de celle de 1914-1918, que notre armée a fait tout son devoir en 1940, que notre colonie a mis toutes ses ressources à la disposition des alliés et que le prestige de notre pays a grandi aux yeux des alliés à mesure que la guerre avançait, grâce particulièrement à nos marins, nos aviateurs et soldats, aux chefs et membres des organisations de résistance, à nos forces combattantes; salue les trois grandes puissances alliées et leur adresse, au nom de la représentation nationale, un hommage de profonde gratitude et d'admiration : à la Grande-Bretagne et son chef, M. W. Churchill; aux soldats du Canada et des autres dominions, aux luttes menées par les armées et les peuples de l'U. R. S. S. qui, pendant trois ans, a supporté seule tout le poids de la lutte contre les nazis sur le continent européen, sous la volonté de son chef, Staline; aux Etats-Unis dont l'intervention fut décisive, grâce à la clairvoyance et à l'autorité du Président Roosevelt; salue la France et son chef le général de Gaulle, se réjouit que l'épreuve commune a resserré les liens entre la Belgique, le Grand-Duché du Luxembourg et les Pays-Bas; évoque la Pologne, la Norvège, la Grèce, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, ainsi que la Chine et les pays de l'Amérique latine et souhaite que la solidarité qui lie actuellement les alliés dans la guerre conduise à une paix durable. Evoque la tâche ardue du gouvernement pendant ces années terribles et lui rend hommage; déclare que la guerre actuelle marquera d'une empreinte profonde notre politique tant intérieure qu'extérieure et émet quelques considérations à ce sujet : nécessité de la fidélité à la Constitution, à la délimitation des pouvoirs, aux libertés et à la sécurité juridique de tous les citoyens; parle de la liberté de la presse et affirme que les Chambres doivent rester l'organe fondamental de la souveraineté populaire. Déclare que les Chambres devront sans doute envisager certaines modifications à la Constitution. Fait remarquer que la préoccupation la plus immédiate des Chambres doit être de soulager les misères qui pèsent sur la population, de rétablir la vie économique et d'assurer à nouveau à la Belgique une digne participation à la vie des nations libres. Déclare qu'une justice énergique et expéditive, mais régulière et consciencieuse s'impose vis-à-vis des criminels de guerre et des complices de l'ennemi, qu'une plus grande place doit être faite à la solidarité sociale et aux intérêts de la communauté, notamment en faveur de la classe ouvrière, et que des différences de langues, de parti, de classe ou d'opinions religieuses ne peuvent à l'heure actuelle détourner les Chambres de ce devoir primordial. Rappelle que si la victoire est certaine, l'ennemi n'est pas encore complètement écrasé et que la Belgique doit prendre sa part de privations, de gênes et d'efforts jusqu'à la victoire finale. Termine en affirmant qu'il importe de donner à nos alliés, à travers toutes nos difficultés, un spectacle constant de parfaite entente, de dignité, de fierté nationale pour que notre patrie puisse à nouveau vivre libre et indépendante, heureuse et respectée par toutes les nations civilisées, p. 3 à 6. — Traduction, p. 6 à 8.

Réception solennelle du général Eisenhower, commandant suprême des armées alliées. Discours de bienvenue et d'hommage au général Eisenhower, p. 45, 46.

Vinck, premier vice-président du Sénat.

Ann. — Séance solennelle des Chambres réunies, le 19 septembre 1944. Donne lecture du discours que M. Brunet aurait dû prononcer lui-même, s'il n'avait été malade, p. 29 et 30.